

Délibération N°13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre

Le Dix-Sept Septembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 11 Septembre 2024 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. Mme CHERVIN. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. BRUNIAU, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de LAPALISSE : Mme Annie de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER, pouvoir à M. HANGARD

Excusée :

Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques virements de crédit s'imposent. Ils visent à réajuster les montants inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

– BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°1) :

Rajout de 8 000 € sur le programme n°335 : Voirie communautaire ZI de Rosières 2024 : le montant de l'offre la mieux disante est supérieur à l'estimation.

Création d'un nouveau programme n°347 : Ombrières sur le parking des écoles à Lapalisse, et affectation de 18 000 € pour engager des études, notamment une étude de sol.

Ces crédits (26 000 €) sont prélevés sur le programme n°346 : remplacement de 2 chaudières au stade de foot à St-Prix.

Section d'investissement – Dépenses :

| Article / Chap. | Libellé | Crédits ouverts | Nouveaux crédits | Total crédits |
|-----------------|--|-----------------|------------------|---------------|
| 2151 / 335 | Voirie communautaire ZI de Rosières 2024 | 110 000,00 | + 8 000,00 | 118 000,00 |
| 2315 / 347 | Ombrières parking écoles Lapalisse | 0,00 | + 18 000,00 | 18 000,00 |
| 2315 / 346 | Stade foot St-Prix remplacement 2 chaudières | 30 000,00 | - 26 000,00 | 4 000,00 |
| TOTAL | | | 0,00 | |

| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
|------------------------------|-----------|
| EN EXERCICE : | 25 |
| PRESENTS : | 19 |
| VOTANTS : | 24 |

OBJET :

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET 2024.**

**- BUDGET ANNEXE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À
DOMICILE n°39800 (n°1) :**

Réajustement des crédits en dépenses et en recettes : au budget primitif 2024, nous étions partis sur 18 500 repas livrés. Or nous estimons à ce jour que 22 500 repas seront livrés sur l'année 2024.

Section de fonctionnement – Dépenses :

| Article / Chap. | Libellé | Crédits ouverts | Nouveaux crédits | Total crédits |
|-----------------|--------------------------------|-----------------|--------------------|---------------|
| 6068 / 011 | Autres matières et fournitures | 62 000,00 | + 20 000,00 | 82 000,00 |
| 6218 / 012 | Autre personnel extérieur | 67 000,00 | + 10 000,00 | 77 000,00 |
| TOTAL | | | + 30 000,00 | |

Section de fonctionnement – Recettes :

| Article / Chap. | Libellé | Crédits ouverts | Nouveaux crédits | Total crédits |
|-----------------|-------------------------|-----------------|--------------------|---------------|
| 706 / 70 | Prestations de services | 135 000,00 | + 30 000,00 | 165 000,00 |
| TOTAL | | | + 30 000,00 | |

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 25 SEP. 2024
Publié ou Notifié le : 18 SEP. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"